

FONDATION HÔTEL-DIEU DE SOREL
ÉTATS FINANCIERS
31 DÉCEMBRE 2019

SOMMAIRE

	Page
Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 4
Annexe au rapport de l'auditeur indépendant – Description des responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers	5
Résultats	6
Évolution de l'actif net	7
Bilan	8
Flux de trésorerie	9
Notes complémentaires	10 - 15
Renseignements complémentaires	16

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs de
Fondation Hôtel-Dieu de Sorel

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme Fondation Hôtel-Dieu de Sorel (l'« organisme »), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2019, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 décembre 2019, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes sans but lucratif, l'organisme Fondation Hôtel-Dieu de Sorel tire des produits de dons et des activités de financement dont il n'est pas possible d'en faire l'audit de l'exhaustivité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité aux montants inscrits dans les comptes de l'organisme et nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des dons reçus et des activités de financement, de l'excédent des produits sur les charges et des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019, de l'actif à court terme au 31 décembre 2019 et de l'actif net au 1er janvier 2019 et au 31 décembre 2019.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités à l'égard de l'audit des états financiers sont décrites de façon plus détaillée dans l'annexe jointe à notre rapport. Cette description, qui se trouve à la page 5, fait partie intégrante de notre rapport.

Éthier Kane St-Germain Inc¹

Sorel-Tracy, le 6 avril 2020

¹ Par CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique no A109313

ANNEXE AU RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Description des responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

FONDATION HÔTEL-DIEU DE SOREL**RÉSULTATS****EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019**

	2019	2018
PRODUITS		
Dons et activités de financement	<u>402 928</u> \$	<u>412 570</u> \$
CHARGES		
Salaires et avantages sociaux	107 821	111 352
Fournitures de bureau et papeterie	4 172	3 202
Activités de financement	97 192	91 737
Honoraires	25 874	24 836
Formation	2 318	-
Réunions et congrès	4 095	5 701
Frais bancaires	4 523	3 879
Télécommunications	2 369	2 370
Publicité	29 578	33 936
Promotion	824	1 262
Cotisations et associations	1 523	1 303
Amortissement des immobilisations corporelles	<u>303</u>	<u>303</u>
	<u>280 592</u>	<u>279 881</u>
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES D'EXPLOITATION	122 336	132 689
PRODUITS NETS DE PLACEMENTS (annexe A)	<u>212 248</u>	<u>(6 982)</u>
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES AVANT ATTRIBUTIONS	334 584	125 707
ATTRIBUTIONS SPÉCIFIQUES AU CISSS MONTÉRÉGIE-EST (annexe B)	(185 313)	(98 443)
HUMANISATION DES SOINS	<u>(53 650)</u>	<u>(70 578)</u>
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>95 621</u> \$	<u>(43 314)</u> \$

FONDATION HÔTEL-DIEU DE SOREL
ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

	2019	2018
SOLDE AU DÉBUT	1 603 497 \$	1 646 811 \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	<u>95 621</u>	<u>(43 314)</u>
SOLDE À LA FIN	<u>1 699 118</u> \$	<u>1 603 497</u> \$

FONDATION HÔTEL-DIEU DE SOREL

BILAN

31 DÉCEMBRE 2019

	2019	2018
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse	808 970 \$	812 144 \$
Autres créances (note 3)	10 606	11 941
Subvention à recevoir	1 150	-
Frais payés d'avance	<u>20 000</u>	<u>-</u>
	840 726	824 085
Fonds d'investissement, à la juste valeur	1 881 921	1 710 126
Immobilisations corporelles (note 4)	<u>303</u>	<u>606</u>
	<u>2 722 950</u> \$	<u>2 534 817</u> \$
PASSIF		
Passif à court terme		
Créditeurs (note 5)	19 498 \$	9 370 \$
Apports reportés (note 6)	<u>1 004 334</u>	<u>921 950</u>
	1 023 832	931 320
ACTIF NET		
Non affecté	<u>1 699 118</u>	<u>1 603 497</u>
	<u>2 722 950</u> \$	<u>2 534 817</u> \$

Pour le conseil d'administration,

 Michel Hurteau , administrateur

 Denis Guimond , administrateur

FONDATION HÔTEL-DIEU DE SOREL**FLUX DE TRÉSORERIE****EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019**

	2019	2018
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	95 621 \$	(43 314) \$
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	303	303
Variation nette de la juste valeur des fonds d'investissement	11 940	103 155
Gain sur la cession de placement	(167 540)	(66 532)
Revenus de fonds d'investissement	(27 566)	(43 367)
Don en nature	<u>(65 467)</u>	<u>-</u>
	(152 709)	(49 755)
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement :		
Autres créances	1 335	(1 117)
Subvention à recevoir	(1 150)	-
Frais payés d'avance	(20 000)	-
Créditeurs	<u>10 128</u>	<u>614</u>
	<u>(162 396)</u>	<u>(50 258)</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition de placements	(1 025 533)	(651 752)
Produit de la cession de placement	<u>1 102 371</u>	<u>694 333</u>
	<u>76 838</u>	<u>42 581</u>
ACTIVITÉ DE FINANCEMENT		
Variation nette des apports reportés	<u>82 384</u>	<u>166 370</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ENCAISSE	(3 174)	158 693
ENCAISSE AU DÉBUT	<u>812 144</u>	<u>653 451</u>
ENCAISSE À LA FIN	<u>808 970</u> \$	<u>812 144</u> \$

1. STATUTS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'organisme, qui est régi par la Loi sur les compagnies Partie III, a pour objectif d'organiser des activités de financement et de solliciter des dons dans le but d'améliorer les soins prodigués aux bénéficiaires du CISSS Montérégie-Est. Il est un organisme de bienfaisance enregistré au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

L'organisme applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la Partie III du Manuel de CPA Canada – Comptabilité.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les principales estimations portent sur la dépréciation des actifs financiers, la juste valeur des instruments financiers et la durée de vie utile des immobilisations corporelles.

Constatation des produits

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et constatés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagés les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

Les produits provenant d'activités sont constatés lorsque les activités ont lieu, que le montant est déterminé ou déterminable et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les opérations de placements sont comptabilisées à la date de l'opération. Les gains ou les pertes sur la cession de placements sont déterminés selon la méthode du coût moyen pondéré. Les produits d'intérêts sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel ils sont gagnés. Les dividendes sont comptabilisés lorsqu'ils sont déclarés par les société émettrices d'actions. Les produits provenant de fonds d'investissement sont constatés au moment de leur distribution.

Instruments financiers

Évaluation initiale et ultérieure

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations entre apparentés qui sont évaluées à la valeur comptable ou à la valeur d'échange selon le cas.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers (suite)

Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de la juste valeur de ces instruments financiers sont comptabilisées dans les résultats de la période où elles se produisent.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse, de la subvention à recevoir et des intérêts courus.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent des comptes fournisseurs.

Les actifs financiers évalués à la juste valeur se composent des fonds d'investissement.

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'organisme détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Une moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

Coûts de transaction

L'organisme comptabilise ses coûts de transactions dans les résultats de l'exercice où ils sont engagés dans le cas des instruments financiers qui sont évalués ultérieurement à la juste valeur. Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers évalués ultérieurement au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'actif ou du passif financier et comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Immobilisations corporelles

Le matériel informatique est comptabilisé au coût. Il est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de 5 ans.

FONDATION HÔTEL-DIEU DE SOREL

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2019

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Dépréciation d'actifs à long terme

Les immobilisations corporelles amortissables sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

Apports reçus sous forme de fourniture et service

L'organisme peut constater les apports reçus sous forme de fournitures et de services lorsque la juste valeur de ces apports peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que l'organisme aurait dû se procurer autrement ces fournitures et services pour son fonctionnement régulier.

3. AUTRES CRÉANCES

	2019	2018
Taxes à la consommation	8 056 \$	9 691 \$
Intérêts courus	<u>2 550</u>	<u>2 250</u>
	<u>10 606</u> \$	<u>11 941</u> \$

4. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2019		2018	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Matériel informatique	<u>1 515</u> \$	<u>1 212</u> \$	<u>303</u> \$	<u>606</u> \$

5. CRÉDITEURS

	2019	2018
Fournisseurs	11 380 \$	455 \$
Retenues à la source	<u>8 118</u>	<u>8 915</u>
	<u>19 498</u> \$	<u>9 370</u> \$

FONDATION HÔTEL-DIEU DE SOREL

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2019

6. APPORTS REPORTÉS

Les apports reportés représentent des ressources non utilisées qui, en vertu d'affectations d'origine externe, sont destinés à couvrir les attributions futures au CISSS Montérégie-Est.

	2019	2018
Bloc opératoire	3 358 \$	59 950 \$
Cardiologie	92 523	91 349
Chirurgie	165 462	117 737
Gériatrie et réadaptation	380	355
Gynécologie - obstétrique	209	209
Hémodialyse	8 642	8 472
Laboratoire et biologie médicale	4 180	4 180
Oncologie et soins palliatifs	10 334	35 428
Orthopédie	49 778	51 429
Pédiatrie	298 304	295 704
Pharmacie	3 539	12 313
Physiothérapie	919	919
Pneumologie	7 589	22 464
Radiologie	1 770	270
Salle d'urgence	100	100
Santé mentale	5 447	5 997
Soins intensifs	1 085	1 085
Unité familiale	3 453	4 959
Urologie	143 588	143 388
Ophtalmologie	2 315	2 315
Soins palliatifs à domicile	20 366	21 254
Radiologie gynécologie	163 657	-
Soins à domicile	100	100
Clinique de soin	100	100
Endoscopie	-	450
Scopie-imagerie	17 036	41 323
Observation	100	100
	<u>1 004 334 \$</u>	<u>921 950 \$</u>

FONDATION HÔTEL-DIEU DE SOREL

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2019

6. APPORTS REPORTÉS (suite)

	2019	2018
Solde au début	921 950 \$	755 580 \$
Montant constaté à l'état des résultats	<u>(154 287)</u>	<u>(88 125)</u>
	767 663	667 455
Montant encaissé pour les prochains exercices	<u>236 671</u>	<u>254 494</u>
Solde à la fin	<u>1 004 334</u> \$	<u>921 950</u> \$

7. ENGAGEMENT

L'organisme s'est engagé à verser une somme de 20 000 \$ en 2020 et en 2021 pour organiser des ateliers pour des clientèles jeunesse et adulte.

8. LETTRE DE GARANTIE

L'organisme offre des prix pour des tirages et a contracté quatre lettres de garantie totalisant 40 800 \$ au profit de tiers. Dans le cas où l'organisme n'honorerait pas la remise de prix, le tiers pourrait se prévaloir de cette lettre de garantie.

9. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Le CISSS Montérégie-Est a un intérêt économique envers la fondation de par la mission de l'organisme d'organiser des activités de financement et de solliciter des dons dans le but d'acquérir des équipements pour prodiguer des soins aux bénéficiaires du CISSS Montérégie-Est. Au cours de l'exercice, l'organisme a versé des attributions pour un montant de 237 213 \$ (169 021 \$ en 2018) au CISSS Montérégie-Est.

Ces opérations ont lieu dans le cours normal des activités et sont mesurées à la valeur d'échange.

10. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risques financiers

L'organisme, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques, sans pour autant être exposé à des concentrations de risque. Les principaux sont détaillés ci-après.

10. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'organisme à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'organisme est principalement lié à la subvention à recevoir et aux intérêts courus.

Pour les promesses de dons, l'organisme ne comptabilise à la fin de l'exercice que les montants qui sont reçus à la date d'achèvement des états financiers.

Pour les autres créances, l'organisme évalue, de façon continue, les pertes probables et constitue une provision pour pertes en se fondant sur leur valeur de réalisation estimative.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des instruments financiers fluctuent en raison de variations des prix du marché. Certains instruments financiers de l'organisme l'exposent à ce risque qui se compose du risque de change, du risque de taux d'intérêt et du risque de prix autre.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'organisme à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché. Les instruments à taux variables assujettissent l'organisme à des fluctuations des flux de trésorerie futurs connexes.

Risque de prix autre

Le risque de prix autre est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change), que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument en cause ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché. L'organisme est exposé au risque de prix autre en raison des placements dans des fonds d'investissement dont la valeur fluctue en fonction de la cote boursière.

FONDATION HÔTEL-DIEU DE SOREL
RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

	2019	2018
ANNEXE A		
PRODUITS NETS DE PLACEMENTS		
Intérêts	14 233 \$	9 055 \$
Dividendes	15 187	-
Revenus de fonds d'investissement	27 228	20 586
Gain sur la cession de placements	167 540	66 532
Variation nette de la juste valeur des fonds d'investissement	<u>(11 940)</u>	<u>(103 155)</u>
	<u>212 248 \$</u>	<u>(6 982) \$</u>

ANNEXE B

ATTRIBUTIONS SPÉCIFIQUES AU CISS MONTÉRÉGIE-EST

Hémodyalise	- \$	6 293 \$
Oncologie	29 997	11 099
Santé mentale	800	2 409
Broncoscope	40 250	-
Unité familiale	1 506	9 016
Pneumologie	15 000	10 000
Scopie-imagerie	24 887	-
Gériatrie et réadaptation	-	10 317
Orthopédie	3 171	49 309
Soins palliatifs	12 590	-
Bloc opératoire	<u>57 112</u>	<u>-</u>
	<u>185 313 \$</u>	<u>98 443 \$</u>